PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 19 octobre 2026

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 19 OCTOBRE 2026

01 – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES ET EUROPÉENNES

01-01 ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026/490 modifiant l'arrêté préfectoral n°2021-80 du 5 mars 2021 fixant la composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Grand Est

01-02 ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026/491 modifiant l'arrêté préfectoral n°2026-424 portant sur l'attribution des bourses Talents pour la campagne 2026-2027

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général pour les affaires régionales et européennes

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2026 / 490
modifiant l'arrêté préfectoral n°2021-80 du 5 mars 2021 fixant la composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Grand Est

Le préfet de la région Grand Est
préfet de la zone de défense et de sécurité Est
préfet du Bas-Rhin

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'établissement public foncier de Grand Est, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2020-1275 du 19 octobre 2020 modifiant le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'établissement public foncier de Lorraine ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-80 du 5 mars 2021 fixant la composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Grand Est ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie du 4 juin 2026 ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims du 24 juin 2026 ;

Vu les désignations des associations des maires et des présidents des intercommunalités des départements, et de l'association des maires de France ;

Considérant la fusion des communautés d'agglomération de Thionville et du Val de Fensch a été officialisée le 1er janvier 2026, créant Thionville Fensch Agglomération ;

Considérant l'article 6 du décret n°73-250 du 7 mars 1973 modifié, stipulant que les membres du conseil d'administration qui siègent en qualité de représentant des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont désignés pour la durée du mandat électif dont ils sont investis ;

Considérant que les élections municipales se sont tenues les 15 et 22 mars 2026, et que des membres ont perdu leur qualité d'élu, et que de nouvelles désignations ont eu lieu ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales et européennes,

ARRÊTE :

Article 1er : L'article 1er de l'arrêté n°2021-80 du 5 mars 2021 fixant la composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Grand Est est modifié comme suit :

« La composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Grand Est est fixée comme suit :

I – Quarante-cinq représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1) Représentants de la région Grand Est	Mme Marie-Gabrielle CHEVILLON M. Alexandre CASSARO Mme Elisabeth DEL GENINI M. Etienne MARASI M. Remy SADOCCO M. Hervé TILLARD M. Pierre FRANCOIS Mme Marie-Claude VOINCON	M. Luc BARBIER Mme Atissar HIBOUR M. Thierry HORY M. Henry LEMOINE Mme Dominique RENAUD Mme Eliane ROMANI M. Philippe MORENVILLIER M. Baptiste PHILIPPO
2) Représentants des départements		
Moselle	M. Julien FREYBURGER Mme Rachel ZIROVNIK Mme Alexandra REBSTOCK	M. Emmanuel SCHULER M. Armel CHABANE Mme Anne STEMART
Meurthe-et-Moselle	M. Vincent HAMEN M. Antony CAPS M. André CORZANI	Mme Audrey BARDOT M. Sylvain MARIETTE M. Bruno TROMBINI
Vosges	M. Simon LECLERC	M. Christian TARANTOLA
Meuse	M. Stéphane PERRIN	M. Rémy BOUR
Marne	M. Thierry BUSSY	M. Vincent VERSTRAETE
Haute-Marne	M. Nicolas LACROIX	M. Paul FOURNIE
Ardennes	M. Yann DUGARD	M. Marc WATHY
Aube	Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT	Mme Estelle BOMBERGER-RIVOT
3) Représentants des métropoles		
Grand Nancy	Mme Laurence WIESER	Mme Catherine KRIER
Metz Métropole	M. Cédric GOUTH	M. Eric LUCAS
4) Représentant de la Communauté Urbaine du Grand Reims		
	M. Arnaud ROBINET	**M. Stanislas CREUSAT**
5) Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la liste et le nombre respectif de représentants sont définis à l'article 2 du décret n° 2020-1275 du 19 octobre 2020		
CA Ardenne Métropole	M. Didier HERBILLON	M. Ghislain DEBAIFFE RABOUIN
CA de Châlons-en-Champagne	M. Thomas DUBANCHET	M. Clovis LEGRAND
CA Epernay Coteaux et	M. Joachim VERDIER	M. Yannick PERSON

Plaine de Champagne		
CA de Chaumont	M. Christophe FISCHER	Mme Coralie DOMENICHINI
CA de Saint-Dizier, Der et Blaise	M. Philippe NOVAC	M. Mathieu BRUN-BAYER
CA de Troyes Champagne Métropole	M. Valery DENIS	M. Jacky RAGUIN
CA du Grand Verdun	M. Patrick CORTIAL	M. Raphaël CHAZAL
CA de Bar-le-Duc Sud Meuse (Meuse Grand Sud)	M. Michel RIEBEL	M. Olivier MEDARD
CA de Longwy	M. Mathieu SERVAGI	M. Frederic KARLESKIND
CA Thionville Fensch Agglomération	M. Olivier POSTAL	M. Rémy DICK
CA de Forbach Porte de France	M. Eric FEDERSPIEL	M. Christian KOENIG
CA Sarreguemines Confluences	Mme Patricia MOMPER	M. Pierre-Jean DIDIOT
CA Saint-Avold Synergie	M. Bernard TREUVELOT	**M. Romuald YAHIAOUI**
CA de Saint-Dié-des-Vosges	M. Serge ALEM	Mme Caroline PRIVAT MATTIONI
CA d'Épinal	M. Cédric HAXAIRE	M. Roger ALEMANI
6) Représentants des autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes non-membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, désignés par les associations départementales des maires des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges, à raison d'un représentant par département		
Ardennes	**M. Régis DEPAIX**	**M. Ludovic BEAURAIN**
Aube	**M. Eric VILLEMIN**	**M. Philippe BORDE**
Marne	**M. François COLLART**	**M. Etienne DHUICQ**
Haute-Marne	**M. Patrick MIELLE**	**M. Bernard FRISON**
Meurthe-et-Moselle	**M. Philippe DANIEL**	**Mme Brigitte MEYERS**
Meuse	**M. Michel LOISY**	**Mme Odile BEIRENS**
Moselle	**M. Arnaud SPET**	**M. Roland CHLOUP**
Vosges	**M. Didier HOUOT**	**M. Yves DESVERNES**

II – Quatre représentants de l'État

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1) Représentant désigné par le ministre chargé des collectivités territoriales	Mme Stéphanie LOUIS	M. Samuel BOUJU
2) Représentant désigné par le ministre chargé de l'urbanisme	M. Marc HOELTZEL	Mme Jennifer MOUY
3) Représentant désigné par le ministre chargé du logement	Mme Sophie NAUDIN	M. David MAZOYER
4) Représentant désigné par le ministre chargé du budget	M. Patrice PIERRE	Mme Lucile GRASSER

III – Cinq personnalités socioprofessionnelles avec voix consultative

1) Représentant de la chambre régionale de commerce et d'industrie	M. Richard PAPAZOGLOU
2) Représentant de la chambre régionale d'agriculture	M. Jérôme MATHIEU
3) Représentant de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat	M. Jean-Paul DAUL
4) Représentant du conseil économique, social et environnemental régionale	M. Roland HARLAUX
5) Représentant de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural régionale	Mme Sophie LEHE

Le préfet de la région Grand Est, le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages ou son représentant, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le contrôleur budgétaire et l'agent comptable de l'établissement assistent de droit aux réunions du conseil d'administration et y sont entendus chaque fois qu'ils le demandent.

Les membres du conseil d'administration sont désignés pour la durée du mandat restant à courir en application des dispositions de l'article 2 de l'arrêté n°2021/80 du 5 mars 2021. ».

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°2021-80 du 5 mars 2021 susvisé restent inchangées.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°2026/246 du 9 juin 2026 modifiant la composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Grand Est est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes et le directeur général de l'établissement public foncier de Grand Est sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres désignés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 16 OCT. 2026

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes

Samuel BOUJU

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

2026 - 1810

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général pour les affaires régionales et européennes

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 / 491
modifiant l'arrêté préfectoral n°2026/424 portant sur l'attribution des bourses Talents pour la campagne 2026-2027

Le préfet de la région Grand Est
préfet de la zone de défense et de sécurité Est
préfet du Bas-Rhin

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

Vu le décret n° 2025-1149 du 28 novembre 2025 modifié relatif au régime des bourses Talents ;

Vu l'arrêté du 5 août 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire ;

Vu l'arrêté du 5 août 2021 modifié fixant la liste des cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire ;

Vu l'arrêté du 7 septembre 2026 relatif aux modalités de gestion et de versement des bourses Talents ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2026/424 du 18 septembre 2026 portant sur l'attribution des bourses Talents pour la campagne 2026-2027 ;

Vu le certificat administratif du 23 septembre 2026 transmis par la prépa Talents du service public de l'Institut régional d'administration de Metz listant les bénéficiaires remplissant les conditions de ressources et de mérite pour l'accès aux classes Prépas Talents ;

Considérant qu'un désistement a été acté par certificat administratif du 23 septembre 2026, que Madame Lanna MARINUCCI est positionnée en 1ère place sur la liste d'attente établie par la classe prépa Talents de l'Institut régional d'administration de Metz ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales et européennes ;

ARRÊTE :

Article 1er : L'annexe n°2 de l'arrêté préfectoral N°2026/424 du 18 septembre 2026 portant sur l'attribution des bourses Talents pour la campagne 2026-2027 est modifiée comme suit :

- Madame MARINUCCI Lanna est inscrite dans la liste des bénéficiaires.

L'annexe 2 de l'arrêté préfectoral N°2026/424 du 18 septembre 2026 est mise à jour en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral N°2026/424 du 18 septembre 2026 portant sur l'attribution des bourses Talents pour la campagne 2026-2027 restent inchangées.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes, le directeur de l'Institut régional d'administration de Metz et la directrice régionale des finances publiques de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 16 OCT. 2026

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Samuel BOUJU

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

ANNEXE 2 à l'arrêté préfectoral n°2026/ 424 du 18 septembre 2026 modifiée par arrêté préfectoral n°2026/481 du

ATTRIBUTION DES BOURSES TALENTS PRÉPAS TALENTS

Liste des bénéficiaires de la classe prépa Talents du service public de l'Institut Régional d'Administration de Metz
(par site et par ordre alphabétique)

SITE	NOM
Site de Metz	AYARI Mehdi
Site de Metz	BICER Altin
Site de Metz	BICER Gül
Site de Metz	BOUGACHOUCHE Rayan
Site de Metz	CARIO Virginie épouse BAUM
Site de Metz	CUCIZ Julie épouse COLLAZO DUSSAC
Site de Metz	DIDIER Émilie
Site de Metz	FRELIGER Lucie
Site de Metz	GUILLOUX Florence
Site de Metz	LAINÉ Jean, Baptiste
Site de Metz	LODDO Francesca
Site de Metz	MAPERI Madeleine
Site de Metz	MATHIS Simon
Site de Metz	MECHREF Tiphaine
Site de Metz	MONDOTO Mariama
Site de Metz	MONTANTE Camil
Site de Metz	MOREAU Chloé
Site de Metz	PAQUIEN Anne
Site de Metz	RODRIGUEZ MORENO Carolina épouse NASSO
Site de Metz	VIENNET Jules
Site de Metz	WERCKLE Guillaume
Site de Nancy	AGLAÉ Lola
Site de Nancy	AMARU Laura
Site de Nancy	AMBIEHL Emma
Site de Nancy	BERKANE Mohamed-Amine
Site de Nancy	BERNARD Sara
Site de Nancy	BEZAMAT Sophia
Site de Nancy	BLANC Amélie
Site de Nancy	BOUROTTE Axel

Site de Nancy	BROSIUS Julien
Site de Nancy	BULULU Tabu
Site de Nancy	CALLEDE Vincent
Site de Nancy	CHEKIROU Samir
Site de Nancy	COSSU Clarisse
Site de Nancy	DEHAR Shania
Site de Nancy	GAILLEMIN Cléo
Site de Nancy	GALLIOZ Kim
Site de Nancy	GIROUX Dorian
Site de Nancy	GUILLON Sandrine
Site de Nancy	HEULLANT Lilas
Site de Nancy	LAMORLETTE Lucas
Site de Nancy	LEDURE David
Site de Nancy	LEFEBVRE Eloïse
Site de Nancy	MARCZYK Flavie
Site de Nancy	MARTIN Thibaut
Site de Nancy	MARINUCCI Lanna
Site de Nancy	MEYSSONNIER Valentine
Site de Nancy	MICHON Eden
Site de Nancy	NGAIOHNI Joseph
Site de Nancy	RAJAONARY Fifaliana
Site de Nancy	RUBECHI Solène
Site de Nancy	SIMON Marine (nom d'usage : SIMON-APPADOO)
Site de Nancy	TABET AOUL Sofiane
Site de Nancy	ZIMMER Odélia
Site de Strasbourg	BAKRI Mey
Site de Strasbourg	BAYSANG Hugo
Site de Strasbourg	CALY Clémentine
Site de Strasbourg	CHAUSSINAND-ROUX Laurie
Site de Strasbourg	DAO Tien Phuoc
Site de Strasbourg	DONAT Fatma
Site de Strasbourg	GONZALEZ Gabriel
Site de Strasbourg	GRANDMONTAGNE Julia
Site de Strasbourg	GRENIER Louna
Site de Strasbourg	HADIF Noaïla
Site de Strasbourg	HAMIDDOUCH Billel
Site de Strasbourg	HUSSON Quentin
Site de Strasbourg	JAMCA Cristina
Site de Strasbourg	KANOUNI-BOUKHADRA Lydia (nom d'usage : KANOUNI)
Site de Strasbourg	LARIVAIN Théo

Site de Strasbourg	MERIDJA Camille
Site de Strasbourg	MICHOLET Maud épouse TAVARES
Site de Strasbourg	NAOUALI Asmaa
Site de Strasbourg	PRINCE Corentine
Site de Strasbourg	QUINTAS David
Site de Strasbourg	SEYE Maïmouna
Site de Strasbourg	SMIRANI Anaïs
Site de Strasbourg	STEIN Eva
Site de Strasbourg	SUCHET Arthur
Site de Strasbourg	YOUCEF-ACHIRA Wissem
Site de Paris-Est	BELLANGER Titouan
Site de Paris-Est	BERNON Angelina
Site de Paris-Est	BOROWSKI Alexandre
Site de Paris-Est	CHAUVEAU Élodie
Site de Paris-Est	CISSE Hadja Madoussou
Site de Paris-Est	DIAKHO Aïssétou
Site de Paris-Est	HAUTIER Florian
Site de Paris-Est	LEBASTARD Roxane
Site de Paris-Est	LELANDAIS Thomas
Site de Paris-Est	LIOTARD Lisa
Site de Paris-Est	MASSIOT Rafael